

Bangladesh Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2025

Résumé exécutif

Suite au règlement des frontières maritimes, le Bangladesh est entré dans une nouvelle phase de gestion de ses pêcheries maritimes sur 118 813 km² dans le golfe du Bengale. Le gouvernement donne la priorité à la gestion durable des pêcheries de thon et de thonidés dans sa zone économique exclusive (ZEE) et les eaux adjacentes, en s'appuyant sur une gestion scientifique et en s'alignant sur les mesures de conservation et de gestion de la CTOI. Bien que la pêche industrielle au thon n'ait pas encore commencé, le ministère des Pêches (DoF) poursuit ses recherches, ses opérations pilotes et le renforcement des capacités afin de soutenir le développement futur de la pêche pélagique.

Au cours de la période 2023-2024, la production marine totale a atteint 628 623 tonnes, dont 114 804 tonnes provenant de 237 chalutiers industriels et 513 819 tonnes provenant d'environ 28 600 navires artisanaux. Les thons et les espèces apparentées ont contribué à hauteur d'environ 6 200 tonnes provenant des captures industrielles et 8 300 tonnes provenant des captures artisanales. Les principales espèces comprennent le thon à longue queue, le kawakawa, le listao, le thon frégate et le thon bullet, ainsi que le maquereau et l'espadon. Afin de réduire la pression sur les ressources démersales, plusieurs chalutiers de fond ont été convertis en chalutiers pélagiques ciblant les espèces pélagiques.

Le Bangladesh a modernisé son cadre de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS) en vertu de la loi de 2020 sur la pêche maritime et des règles de 2023 relatives à la pêche maritime, en introduisant l'enregistrement des navires, les licences numériques, les journaux de bord basés sur les voyages et les programmes d'observateurs. Plus de 8 200 navires artisanaux sont désormais équipés de systèmes de suivi GSM. La coordination entre le ministère des Pêches, la marine bangladaise et les garde-côtes garantit une application et une surveillance efficaces. La fermeture annuelle de la pêche pendant 58 jours (du 15 avril au 11 juin) continue de protéger les stocks reproducteurs et de favoriser leur reconstitution.

Pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), le Bangladesh met en œuvre son Plan d'action national pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN (NPOA-IUU), élaboré conformément au PAI-INN de la FAO. Le pays a ratifié l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) et renforce les procédures d'inspection et de surveillance des ports afin d'empêcher les débarquements de poissons capturés de manière INN, conformément aux directives de la FAO et de la CTOI. Ces initiatives combinées, associées à l'amélioration de la surveillance des navires et de la vérification des données, renforcent la transparence, la conformité et la gouvernance dans l'ensemble du secteur maritime.

La protection des écosystèmes et la gestion des prises accessoires restent des priorités. Le Bangladesh continue de renforcer les mesures visant à protéger les requins, les raies, les tortues et d'autres espèces vulnérables, conformément aux directives de la FAO et de la CTOI. L'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues (TED) sur les chalutiers crevettiers est obligatoire, et le rejet des prises accessoires en mer est interdit, ce qui contribue à la protection des tortues marines et au respect des directives de la CTOI. La recherche scientifique et la collaboration continuent de se développer. Le R.V. Meen Sandhani a mené 56 études depuis 2016, tandis que le R.V. Dr. Fridtjof Nansen a achevé sa deuxième étude sur l'écosystème en 2025, fournissant des données actualisées sur les stocks de poissons, les conditions océanographiques et la dynamique des écosystèmes. Ces résultats orientent la réforme politique en cours et la planification à long terme des futures pêcheries hauturières et pélagiques.



Grâce à une réforme juridique continue, à l'amélioration des systèmes de données et au renforcement du contrôle de la pêche INN, le Bangladesh met en place un cadre de gestion crédible, transparent et durable pour ses ressources thonières et thonières, contribuant ainsi à une utilisation responsable et à la coopération régionale dans le cadre de la CTOI.